

Expérience pilote liée à l'implémentation des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement secondaire

Synthèse

1. PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE PILOTE >> PP. 7 À 8

Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, le déploiement du tronc commun redéfini et renforcé comprend la mise en œuvre de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé (D&AP) s'adressant à tous les élèves de la 1^{re} primaire à la 3^e secondaire. Ces dispositifs s'inscrivent dans une dynamique de construction de pratiques alternatives au maintien et de développement de pratiques innovantes en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en matière de différenciation pédagogique, dans le cadre d'une approche favorisant la réussite de tous les élèves¹.

L'expérience pilote menée dans l'enseignement secondaire visait à développer l'accompagnement personnalisé au premier degré secondaire commun et à dénouer des obstacles à l'apprentissage.

Dès septembre 2019, 35 écoles ont été concernées par la recherche, qui devait initialement se terminer en août 2020. Le gouvernement a décidé de prolonger l'expérience pilote dans les mêmes conditions pour les mêmes établissements de septembre 2020 à août 2021.

L'objectif de cette expérience était de renforcer la différenciation pour dénouer des obstacles à l'apprentissage préalablement identifiés en français, mathématiques sciences et langues modernes. L'expérience pilote reposait, outre l'octroi de périodes complémentaires, sur l'appui scientifique d'équipes de chercheurs de Hautes écoles et d'Universités visant à favoriser l'appropriation par les enseignants de pratiques pédagogiques et d'outils didactiques innovants.

QUELQUES CHIFFRES

35 écoles

Septembre 2019-> août 2021

Axe 1 : 2 périodes NTT/enseignant
membre d'une équipe disciplinaire
+ 1 période/coordonateur

Axe 2 : 1 période/tranche 20 élèves
(S1)

CONCEPTS CLÉS DE L'EXPÉRIENCE PILOTE

La différenciation pédagogique concerne la prise en compte par l'enseignant, dans la dynamique d'apprentissage qu'il instaure, des besoins de tous les élèves, qu'ils soient en difficulté ou non. Cette différenciation pédagogique permet de gérer l'hétérogénéité des élèves dans une visée prioritairement préventive. Elle a pour objectif d'éviter autant que possible qu'une difficulté d'apprentissage ne se crée voire ne devienne récurrente, tout en proposant des activités ayant pour but de stimuler la motivation et l'implication de tous².

L'accompagnement personnalisé, tel que défini dans le Code, désigne les périodes durant lesquelles l'encadrement pédagogique est renforcé, pour favoriser la différenciation des apprentissages, en fonction des besoins des élèves.³

¹ Voir l'AVIS n°3, pp. 137 et ss.

² *La différenciation pédagogique, une clé pour favoriser la réussite et accroître la motivation et l'engagement de tous les élèves*, Fiche info D&AP n°2, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2021.

³ Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Livre 2, Article 2.1.1-1. 1°.

Concrètement, l'expérience pilote portait sur deux axes :

- le premier axe visait **l'appropriation par les équipes disciplinaires (1er degré) d'outils didactiques et de pratiques pédagogiques favorisant la différenciation**. Ces outils et pratiques devaient être testés en classe et/ou durant les périodes d'accompagnement personnalisé (AP). Ainsi, des équipes disciplinaires de minimum trois et de maximum cinq personnes devaient être constituées avec des enseignants volontaires de français, mathématiques, sciences et/ou langues, actifs au 1er degré commun au sein de l'établissement. Plusieurs équipes pouvaient être constituées par discipline et/ou par établissement.
- le second axe devait permettre **la création de périodes spécifiques d'AP dans la grille de tous les élèves de 1re commune**, idéalement au même moment, pour permettre une modularité maximale. Ceci afin d'amplifier l'expérimentation d'outils et de pratiques pédagogiques permettant une approche différenciée des quatre disciplines.

Un Comité de coordination a également été mis sur pied en vue d'assurer le suivi de l'expérience pilote. Une Cellule de support, créée au sein de l'AGE, a été chargée d'assurer l'accompagnement de l'expérience et de réaliser son évaluation dans toutes ses dimensions⁴.

2. ANALYSE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES MISES À DISPOSITION DES ÉCOLES

L'analyse présentée dans le rapport ci-joint et résumée succinctement dans ce document vise à évaluer dans quelle mesure et à quelles conditions les dispositifs mis en place dans l'expérience pilote contribuent au développement de pratiques innovantes en matière de différenciation, favorisant ainsi la réussite de tous les élèves.

2.1. Utilisation des périodes octroyées par les établissements

>> pp. 10 à 13

Pour rappel, l'octroi de périodes supplémentaires visait à augmenter les temps de concertation entre enseignants et à renforcer l'encadrement de manière à expérimenter l'accompagnement personnalisé, tel que défini dans le Code de l'enseignement. En effet, le Code prévoit, de P1 à S3, des « périodes hebdomadaires dans la grille de tous les élèves d'une classe ou de plusieurs classes simultanément durant lesquelles l'encadrement total est renforcé afin de permettre une prise en charge personnalisée des élèves, individuellement ou par groupes de taille variable. »⁵

- ✓ Dans la majorité des écoles, des **périodes de concertation ont effectivement été inscrites à l'horaire** des enseignants membres d'une équipe disciplinaire. Les modalités d'organisation de ces périodes ont varié, en fonction des contextes.

⁴ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2019 portant exécution du décret du 11 octobre 2018 relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire. Conformément aux dispositions relatives à l'évaluation de l'expérience pilote, deux rapports intermédiaires ont été réalisés en novembre 2019 et en décembre 2020.

⁵ Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, Livre 2, Article 2.1.1-1. 1^o.

- ✓ Il semblerait que **le rôle de coordinateur d'équipe disciplinaire** ait **effectivement été attribué** dans tous les établissements. La majorité des coordinateurs interrogés considère qu'une heure de coordination est suffisante pour réaliser leur travail de coordination.
- ✓ Après undémarrage difficile en début de première année, les **périodes d'AP ont effectivement été organisées** dans les écoles. Les **configurations de l'AP ont varié** selon les écoles : 2 heures consécutives ou non, données par des enseignants identiques ou non, plage commune à toutes les classes de S1 ou non, avec des groupes d'élèves de classes différentes ou du même groupe classe...

2.2. Résultats et effets des actions initiées par les équipes de

recherche >> pp. 16 à 73

L'appel à projet portait sur la mise en œuvre d'une recherche-développement centrée sur l'outillage pédagogique et didactique. Les missions des équipes de recherche portaient sur l'accompagnement des établissements dans les différentes étapes de la recherche, du diagnostic à la sélection et l'adaptation d'outils en co-construction avec les équipes éducatives. Dans cette optique, les équipes de recherche étaient invitées à veiller à s'adapter aux attentes des enseignants et à rendre accessibles les contenus scientifiques, dans le respect de l'autonomie et de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs.

Afin d'évaluer les résultats et les effets de l'accompagnement des équipes de recherche, le rapport d'évaluation répond à trois grandes questions reprises ci-après.

2.2.1 Les actions menées par les équipes de recherche ont-elles amené les enseignants à utiliser des outils et des dispositifs didactiques innovants en matière de différenciation pédagogique ? >> pp. 17 à 42

- ✓ La **quasi-totalité des enseignants déclarent avoir découvert et mis en œuvre de nouveaux outils didactiques** dans le cadre de l'expérience pilote et la **moitié d'entre eux estiment s'être totalement appropriés ces outils** en les intégrant et/ou en les adaptant dans leurs pratiques habituelles, c'est-à-dire en les utilisant en dehors du cadre de l'expérience pilote.
- ✓ Les **résultats des tests diagnostiques** administrés aux élèves, en lien avec la liste des obstacles disciplinaires, ont permis de **choisir des outils parmi le panel proposé par les chercheurs ou d'en co-construire**, sur la base d'outils et/ou de dispositifs existant dans les écoles.
- ✓ Si les enjeux de ces tests diagnostiques et leur intérêt en termes de différenciation ont bien été perçus par les enseignants, ceux-ci éprouvent des **difficultés à les concevoir et à les analyser en autonomie**. La phase de diagnostic, en tant que préalable à toute mise en œuvre de pratiques de différenciation efficace, a donc intérêt à faire l'objet de **formation et/ou d'accompagnement**.
- ✓ Pour faire évoluer les croyances, **l'expérimentation concrète en classe semble être bien plus puissante que la lecture seule d'ouvrages théoriques**. La confrontation théorie-pratique peut se faire par essais-erreurs et par l'échange avec des pairs lors des communautés de pratiques par exemple.

FREINS	LEVIERS
<p>Certains facteurs peuvent compliquer l'intégration de nouvelles pratiques didactiques en lien avec la différenciation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le caractère jugé chronophage des tests diagnostiques. • Les difficultés des enseignants à concevoir des tests diagnostiques et à les analyser en autonomie. • Les représentations que les enseignants se font parfois des élèves et du travail mené dans le parcours scolaire antérieur ; • La difficulté des enseignants à se mettre dans une optique de différenciation préventive ; • Des résistances à changer ou à élargir des pratiques de différenciation bien ancrées comme la remédiation ; • La résistance à articuler les outils d'enseignement à l'évaluation diagnostique. • La difficulté à se mettre dans une posture d'analyse et de formalisation des stratégies d'enseignement. 	<p>L'intégration durable de nouvelles pratiques didactiques relatives à la différenciation semble associée à une série de facteurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La passation de tests diagnostiques permettant de cibler les « déjà là » et les besoins des élèves, ce qui aide l'enseignant à choisir des outils adéquats. • La mise à disposition d'outils didactiques pertinents, présentés de façon détaillée et attractive, qui peuvent facilement s'intégrer à la planification des enseignants. • Le fait de proposer des outils qui répondent aux besoins et aux réalités des enseignants. • La mise à disposition d'outils concrets et d'activités ludiques, interactives semble avoir un impact positif sur l'engagement des élèves. • La mobilisation des temps de travail collaboratif pour penser l'outillage.

2.2.2. Les actions menées par les équipes de recherche ont-elles amené les enseignants à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes en matière de différenciation pédagogique ? >> pp. 43 à 61

- ✓ Si la mise en place de la différenciation pédagogique a été encouragée dans les pratiques habituelles des enseignants, c'est essentiellement **dans le cadre des périodes d'accompagnement personnalisé qu'ont été mises en œuvre les pratiques pédagogiques innovantes**.
- ✓ Les dispositifs pédagogiques suivants ont été mis en œuvre durant les heures d'AP : des **ateliers tournants ou fixes**, généralement de groupes hétérogènes mais aussi de groupes de Remédiation, Consolidation, ou Dépassement ; des **ateliers d'enseignement explicite et réciproque** ; du **tutorat entre pairs** ; du **travail en autonomies** notamment sur des applications informatiques.
- ✓ **Les dispositifs proposant, à côté de la remédiation, des activités de consolidation et de dépassement** de façon attractive sous la forme de défis ont eu **un réel succès auprès de la majorité des élèves**.
- ✓ Dans certaines écoles, durant les heures d'AP, la présence d'une équipe pluridisciplinaire chargée d'enseigner au même moment et dans le même projet a favorisé **la mise en œuvre du co-enseignement**. Ainsi, des duos d'enseignants de différentes disciplines ont été constitués.

- ✓ Dans les écoles où il a été organisé, le co-enseignement a été très apprécié des enseignants et des élèves et semble bénéfique à ces derniers car **l'action des co-enseignants y est plus personnalisée et efficace que dans les cours traditionnels**

FREINS	LEVIERS
<p>Parmi les facteurs compliquant la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La surcharge de travail ressentie par les enseignants. • Un temps de concertation insuffisant. • Le manque de coordination de la dynamique d'AP au sein des équipes d'enseignants. • Le manque de soutien de la direction. • Le manque de stabilité des équipes. • Le nombre d'élèves par classe, la pression du programme ainsi que la limitation des ressources. • Le stress lié au retard cumulé suite à la crise sanitaire. • Le manque de moyens matériels. • Des infrastructures pas adaptées pour permettre la différenciation. • Le parcours scolaire compliqué de certains élèves. • Le manque d'autonomie des élèves. • La formation initiale des enseignants qui ne permet pas de faire face à l'hétérogénéité des élèves. • Le manque d'information sur les dispositifs pédagogiques et organisationnels à développer pour mettre en œuvre la différenciation pédagogique durant les heures d'AP. • Le manque de transfert entre les activités AP et les cours traditionnels. 	<p>Parmi les facteurs facilitant la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de deux heures hebdomadaire d'AP, au même moment dans l'horaire de tous les élèves de première secondaire. • La présence d'une équipe pluridisciplinaire durant les périodes d'AP. • Une organisation solide des heures d'AP et une coordination efficace, soutenue par la direction. • Le fait de répondre aux besoins de tous : les élèves en difficulté comme ceux qui sont en recherche de dépassement. • Le travail collaboratif des enseignants. • Le recours possible à des ressources externes telles que l'intervention d'un logopède. • Un nombre d'élèves réduit au sein des classes. • L'appui des conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA) et ainsi que des acteurs de formation continuée. • Des infrastructures adaptées. • La transmission efficace des informations lors des différentes phases de transition scolaire de l'élève.

2.2.3. Les actions menées par les équipes de recherche ont-elles amené les enseignants à **collaborer afin de développer la différenciation favorisant la réussite de tous les élèves** ? >> pp. 62 à 72

- ✓ Les quatre équipes de recherche ont mis sur pied des **rencontres entre enseignants d'une même école et entre enseignants d'écoles différentes**.
- ✓ Les temps d'échange et de collaboration semblent essentiels puisqu'ils permettent la **création d'une dynamique de co-construction/d'intégration d'outils et de pratiques** et qu'ils facilitent ainsi l'implémentation des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé.

- ✓ Les rencontres **intra-écoles** se sont tenues **durant les heures de concertation prévues** et ont porté entre autres sur la correction des tests diagnostiques administrés aux élèves, sur la planification des leçons, sur l'aide à apporter aux élèves en difficulté, sur le rôle de l'enseignant coordinateur, sur les outils favorisant la collaboration entre enseignants.
- ✓ Les réunions **inter-écoles** avaient pour but de **répertorier les outils efficaces et d'échanger le cheminement parcouru, les outils et les dispositifs testés** ainsi que les pistes de régulations et les questionnements suscités par l'expérience pilote.
- ✓ Selon les enseignants, une dynamique de co-construction permet de **focaliser l'attention des équipes disciplinaires sur un objet de travail commun**, d'augmenter le sentiment de cohésion et de créer une continuité pédagogique au sein des disciplines concernées.
- ✓ Parmi les effets positifs de la collaboration, les enseignants relèvent également : des **échanges plus fréquents au sujet de leurs élèves** et de leurs observations ; une **amélioration des relations interpersonnelles** et une **perception plus positive de leur métier**. Par ailleurs, les rencontres inter-écoles ont permis de créer des liens professionnels actifs.
- ✓ A plus long terme, **la mise en œuvre de communautés de pratiques inter-écoles pourrait contribuer à soutenir la professionnalisation** et l'expertise des enseignants en matière de différenciation et favoriser l'intervision entre pairs.

FREINS	LEVIERS
<p>Parmi les facteurs compliquant la collaboration figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque d'articulation entre l'axe 1 (la co-construction d'outils à tester dans le cadre des cours traditionnels) et l'axe 2 (les périodes d'AP). • Une mauvaise utilisation des heures de travail collaboratif. • Une compréhension erronée du rôle de coordinateur. • L'absentéisme des enseignants. • Le nombre insuffisant d'heures prévues pour la concertation. • Le manque de matériel ou de locaux adaptés. 	<p>Parmi les facteurs facilitant la collaboration figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La bonne entente entre collègues et l'ouverture au changement. • La confiance et le soutien de la direction. • La reconnaissance du rôle de coordinateur et une communication régulière entre enseignants. • Un temps de travail collaboratif constitué de deux heures consécutives inscrites à l'horaire des enseignants et utilisé à des fins de recherche, de création, de formation, de discussion pédagogique et didactique. • La présence d'enseignants concernés par les degrés supérieurs. • La mise à disposition d'un local pour les concertations. • L'établissement de liens entre les heures AP et les cours traditionnels • La constitution d'équipes stables poursuivant des objectifs communs.

3. LES ORGANES DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIENCE PILOTE >> PP. 73 À 80

3.1. La Cellule de support

Pour rappel, ses missions, telles que définies par le décret de 2018 et ensuite par l'AGCF du 23 janvier 2019 relatifs à l'expérience pilote, sont d'offrir un soutien théorique, réflexif et logistique aux écoles, de documenter et de diffuser les pratiques et les expériences menées sur le terrain, et d'évaluer les dispositifs mis en place. On notera que le rôle de la Cellule de support a ensuite été repris dans les dispositions du Code relatives au parcours de élèves (Titre 3), dans une perspective élargie et structurelle.

Concrètement, en soutien à l'expérience pilote, la Cellule de support a :

- ✓ proposé un **soutien théorique, réflexif et logistique aux écoles** inscrites dans le dispositif,
- ✓ identifié, **répertorié et documenté les pratiques, outils et expériences menées sur le terrain**,
- ✓ développé les **modes de diffusion et de partage des pratiques et expériences**, notamment en alimentant la plateforme numérique e-classe en ressources, outils et pratiques pédagogiques,
- ✓ **soutenu le Comité d'opérationnalisation et d'échange d'informations** dans ses missions en produisant les analyses ou documents qui lui ont été soumis,
- ✓ veillé au **suivi des cahiers des charges** des équipes de chercheurs.

3.2. Le Comité de coordination

Pour rappel, ses missions, définies par l'AGCF du 23 janvier 2019, consistaient à assister les établissements concernés dans la mise en œuvre des outils et des pratiques de différenciation et de remédiation. Aux titres de ces missions, le Comité de coordination :

-a coordonné, assisté et suivi l'évolution des écoles engagées dans le projet ;

-a élaboré une proposition de définition des modalités de suivi et de monitoring de la mise en œuvre du dispositif qui a été transmise à la Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses compétences par la Cellule de support;

-a analysé les rapports d'évaluation transmis par les équipes de chercheurs aux fins du suivi du projet pilote.

Concrètement, en soutien à l'expérience pilote, le Comité a :

- ✓ **coordonné, assisté et suivi l'évolution des écoles** engagées dans le projet.
- ✓ élaboré une **proposition de suivi et de monitoring** de la mise en œuvre du dispositif qui a été transmise à Mme la Ministre Désir.
- ✓ **analysé les rapports de recherche** transmis par les équipes de chercheurs aux fins du suivi du projet pilote.
- ✓ a contribué à la **réflexion sur la diffusion** des ressources D&AP sur e-classe.

4. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS POUR SOUTENIR L'IMPLÉMENTATION DE DISPOSITIFS DE DIFFÉRENCIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ >> PP. 81 À 87

4.1. Ressources à mettre à disposition des écoles de la FW-B pour soutenir l'implémentation des dispositifs D&AP

Pour soutenir l'implémentation des dispositifs D&AP, il importe d'accorder des périodes supplémentaires destinées à 1° renforcer l'encadrement à raison de minimum 2 périodes par semaine et par classe, et à 2° favoriser les temps de concertation entre collègues.

4.2. Actions pertinentes et efficaces à mener pour soutenir l'implémentation des dispositifs D&AP

Partant des points forts de l'accompagnement proposé par les quatre équipes de recherches, voici **les grandes orientations à poursuivre pour soutenir le changement ciblé sur la différenciation pédagogique** dans toutes les écoles de la FW-B.

Il s'agit de prendre en compte cinq dimensions essentielles :

- ➔ **INFORMER** : Il serait essentiel de proposer une **information à large échelle**, via divers canaux, à destination des acteurs locaux et intermédiaires, à propos des dispositifs D&AP, notamment de façon intégrée à l'information à diffuser à propos de l'ensemble des **nouveautés véhiculées par le tronc commun**.
- ➔ **SENSIBILISER** : L'introduction des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé doit être soutenue par **l'organisation de moments de discussions et d'échanges**, et ce de façon spécifique ou de façon intégrée à des démarches de sensibilisation portant sur l'ensemble du nouveau tronc commun.
- ➔ **OUTILLER** : Trois axes d'action seraient à privilégier pour développer, de façon efficace, l'utilisation d'outils et de dispositifs didactiques favorisant la différenciation pédagogique et la réussite de tous : **la mise à disposition d'outils didactiques pertinents** présentés de façon détaillée et attractive ; **la mobilisation des temps de travail collaboratif et la formation des enseignants** à ces nouvelles modalités de concertation, ; **l'appui des conseillers au soutien et à l'accompagnement et des organismes de formation initiale et continue**.
- ➔ **FORMER** : La formation devrait être le cadre privilégié pour des **démarches d'analyses de pratiques professionnelles** où le métier d'enseignant pourrait être questionné dans ses différentes dimensions (didactiques, pédagogiques, relationnelles, organisationnelles, éthiques, etc.). La **réflexivité par rapport aux pratiques** devrait porter sur : l'identité professionnelle des acteurs ; la place du diagnostic et de l'évaluation du bagage de l'élève dans les pratiques et dans le processus

d'apprentissage; le repositionnement des pratiques et des outils dans une perspective de progression des apprentissages ; la pérennisation des changements engagés, etc.

- **ACCOMPAGNER** : Il importe de veiller à ce que les **conseillers au soutien et à l'accompagnement, ainsi que les acteurs de formation initiale et continue**, soient au clair avec les **notions théoriques véhiculées** par les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, et que des **outils d'accompagnement** soient développés, sur la base des apports des différentes recherches impliquées dans l'expérience pilote.

5. ÉLÉMENTS DE CONCLUSION >> P. 88

La dynamique des dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, telle que mise en place dans l'expérience pilote, contribue au **développement de pratiques innovantes en matière de différenciation pédagogique**, favorisant ainsi la réussite de tous les élèves en FW- B.

Toutefois, comme l'a montré l'expérience pilote, la mise en œuvre d'outils didactiques pertinents en termes de différenciation, de pratiques pédagogiques innovantes et d'une dynamique de travail collaborative ne se fait pas spontanément dès l'octroi de moyens.

Pour assurer le déploiement de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé, il s'agit donc d'informer et de sensibiliser les enseignants sur les enjeux de ces dispositifs et sur les concepts qui les sous-tendent, de fournir des outils pédagogiques et didactiques pertinents, et d'assurer une formation et un accompagnement efficaces des équipes éducatives. Cet accompagnement devra aider à la prise en main des ressources et au changement de pratiques ainsi que faciliter les collaborations entre enseignants.